

ÉCOLE DOCTORALE N° 543

Sciences de la Décision, des Organisations, de
la Société et de l'Échange

ÉTABLISSEMENT

Paris Sciences et Lettres - PSL

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Noël Ory, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine

Experts :
Mme Stéphanie BERTRAND, Université de Lorraine
Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès
M. Eric GASPARIANI, Aix-Marseille Université
M. Vincent SIMOULIN, Université Toulouse - Jean Jaurès
Mme Nathalie THERET, Université de Rennes 1
Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉS EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Le projet déposé est une demande de « renouvellement avec modifications » : la future école doctorale Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Echange (ED SDOSE) correspond au rapprochement de l'école doctorale de Dauphine (EDD) avec l'école doctorale Economie, Organisation, Société (EOS), portant actuellement les programmes doctoraux de MINES ParisTech.

Depuis 2010, l'école doctorale de Dauphine (EDD) fédère et supervise l'ensemble des études doctorales de l'établissement Paris Dauphine Université, dans les domaines des sciences des organisations et de la décision. L'EDD a intégré le collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Paris Sciences et Lettres (PSL) en 2015 et Paris Dauphine Université a transféré les compétences en matière de délivrance du doctorat à PSL. L'EDD s'appuie actuellement sur six unités de recherche (UR) reconnues, propres à l'établissement. Elle est structurée autour de cinq programmes : gestion, économie, sciences sociales, mathématiques et informatique, donnant lieu à la délivrance du doctorat dans sept disciplines (Droit, Gestion, Informatique, Mathématiques, Science Politique, Sciences Economiques, Sociologie). En 2016-2017, l'EDD accueillait 357 doctorants et comptait 205 titulaires de l'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR).

L'école doctorale Economie, Organisation, Société (EOS) a quant à elle été fondée en 2000, au départ co-accréditée entre l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense (UPOND) et MINES ParisTech. Elle se positionne comme l'ED des unités de Sciences Humaines et Sociales de MINES ParisTech. Comme Paris Dauphine Université, l'ED EOS a intégré le collège doctoral de PSL et MINES ParisTech a transféré ses compétences en matière de délivrance du doctorat à PSL fin 2015. L'ED EOS s'appuie plus particulièrement sur trois équipes de recherche. Le périmètre couvert actuellement est celui de l'économie, de la gestion, des sciences sociales, de la démographie et de l'histoire. L'école doctorale EOS accueillait 63 doctorants en 2016-2017, inscrits à MINES ParisTech, pour 25 titulaires de l'HDR.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

• Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'EDD et l'ED EOS ont en commun le fait de s'adosser fortement sur les équipes de recherche pour ce qui relève de leur positionnement scientifique et de leur mode de fonctionnement. Toutes deux font prévaloir un principe de subsidiarité. Il existe de ce fait une forte cohérence, voire une forte identification, entre les programmes doctoraux, les champs disciplinaires et les UR. Sur les cinq programmes doctoraux mis en place par l'EDD, trois (gestion, économie, sciences sociales) existent également au sein de l'ED EOS. Les directions respectives de ces deux ED assurent par ailleurs l'articulation avec la stratégie scientifique et le fonctionnement de la ComUE PSL.

En matière de gouvernance, l'EDD est dirigée par un directeur, avec l'appui d'un Conseil formé de 26 membres (dont cinq élus parmi les doctorants), dont la composition a été rendue conforme à l'arrêté de mai 2016. Ce conseil se réunit six fois par an. Les responsables des programmes doctoraux en sont membres et forment avec le directeur un directoire informel qui se réunit en « amont » du conseil. Ce conseil fonctionne comme une instance collégiale qui discute et avale les décisions en matière de réinscription, formation, allocation de financements doctoraux. Le principe de subsidiarité prévaut cependant très largement et confère un rôle important aux responsables de programmes doctoraux. Par ailleurs, l'EDD s'est dotée d'un règlement intérieur. L'ED EOS comporte actuellement deux co-directeurs, dont une directrice représentante de MINES ParisTech, et un directeur pour l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND). Elle dispose d'un Conseil formé de 27 membres, dont la composition n'a pas encore été mise en conformité avec les dispositions de l'arrêté de mai 2016. Ce conseil comporte notamment onze membres de droit, directeurs ou représentants des UR, et cinq représentants élus des doctorants (dont un représentant issu de MINES ParisTech). Il se réunit trois fois par an. En complément, il existe un Bureau de six membres assurant la gestion courante de l'ED et préparant les réunions de ce conseil.

Pour ce qui concerne les moyens mis à disposition des ED, le personnel de l'EDD est intégré au sein du Service commun de la Recherche et de la Valorisation (SRV) de l'établissement, à hauteur de quatre

personnes à temps plein. En termes de ressources humaines, les moyens décrits permettent d'assurer le fonctionnement opérationnel de l'EDD, avec un bémol concernant la question de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers dans leurs démarches administratives. L'EDD dispose d'un budget propre (à hauteur de 110 000 €, dont 5 000 € alloués par PSL) géré par le SRV, majoritairement alloué aux cinq programmes doctoraux, et pour lequel les responsables de programme disposent d'une très forte autonomie d'affectation. L'ED EOS dispose, quant à elle, d'un personnel administratif à temps partiel, dont la fonction principale est d'assurer la gestion administrative et financière de l'ED. Malgré le resserrement budgétaire qui pèse sur les moyens humains mis à la disposition de l'ED, cette situation ne paraît pas être ressentie comme une contrainte trop forte. Hormis la dotation budgétaire mise à disposition par PSL (5 000 € en 2017), il n'est pas précisé si l'école doctorale EOS dispose d'un budget propre.

Les supports de communication utilisés sont variables selon l'école doctorale. Les deux ED ont en commun d'assurer la communication vis-à-vis des doctorants essentiellement par le biais de leur site internet (à cet égard, celui de l'EDD est particulièrement bien fourni) et pour partie, via les « réseaux sociaux » (dans le cas de l'ED EOS). Des listes de diffusion électroniques ont également été constituées, sans que l'on sache toutefois si elles ont été unifiées au sein de chacune des deux ED ou si elles sont mises en œuvre et utilisées au sein des programmes de recherche. A l'EDD, la place du « numérique » en tant qu'outil de communication a été renforcée récemment, depuis l'utilisation de l'outil ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé).

Concernant le recrutement et l'accueil des doctorants à l'EDD, les procédures sont bien formalisées ; cependant le principe mis en avant est celui de la subsidiarité et de la délégation de compétences aux programmes de formation et aux UR, tant pour ce qui concerne le choix des sujets de thèse, que le recrutement et l'accueil des doctorants, ou encore l'allocation des différents types de financements doctoraux. Le conseil de l'ED assure en aval la validation des décisions prises au sein des différents programmes. Le rôle du conseil est plus marqué pour ce qui relève des contrats doctoraux alloués par l'établissement, en procédant le cas échéant à un interclassement. Un principe dorénavant partagé, bien que se traduisant différemment selon les disciplines, est la volonté de renforcer l'exigence en matière de recrutement en doctorat. En termes d'accueil et de mise à disposition de locaux aux doctorants, une certaine disparité existe encore, selon les UR et selon que les doctorants sont financés ou non. A l'ED EOS, le principe de subsidiarité prévaut également, au sens où le recrutement et l'accueil des doctorants sont organisés au sein des UR, en lien et en cohérence avec les spécialités doctorales. Cette délégation de compétences est vraie également en matière de choix de sujets de thèses, conditionnés par ailleurs à l'obtention d'un financement. Les doctorants bénéficient de la mise à disposition de locaux, individuels ou collectifs, pour mener à bien leur recherche.

Pour ce qui est du financement des thèses, à l'EDD la tendance est au renforcement de la proportion des doctorants bénéficiant d'un financement dédié (atteignant 75 % sur le flux des nouveaux inscrits en 2016). La proportion de doctorants financés varie cependant sensiblement selon les programmes. En parallèle, il existe une volonté de permettre à certains doctorants d'autofinancer leur thèse, notamment en sciences sociales et en gestion (où la proportion de doctorants salariés peut atteindre 30 %). De manière générale, le panel de financements possibles est relativement bien diversifié et étoffé : à la vingtaine de contrats alloués par Paris Dauphine Université s'ajoutent quelques financements émanant de PSL, des contrats gérés par les UR, des chaires, des bourses étrangères et des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) dont la proportion est stable au cours du temps (environ 18 % du total). A l'ED EOS, il est établi que seuls les doctorants financés peuvent entreprendre une thèse ; les salariés ayant encore des liens avec la recherche sont considérés comme tels, et représentent entre 8 et 14 doctorants entre 2013 et 2017. Les contrats doctoraux proviennent notamment du ministère de l'Industrie et sont affectés par la direction de MINES ParisTech, ou sont obtenus par les UR (avec, pour support, des chaires, des CIFRE, des bourses étrangères ou des financements régionaux).

Les deux écoles doctorales ont en commun de s'adosser à leur établissement et de bénéficier des partenariats scientifiques nombreux tissés par leurs UR, tant au plan national qu'international. La diversité de la nature des financements des thèses décrite ci-dessus témoigne en pratique de la réalité des relations tissées avec le milieu socio-économique. Le principe de subsidiarité au bénéfice des UR prévaut une nouvelle fois dans la définition de la stratégie et de la politique scientifique des ED.

Concernant les liens des ED avec la ComUE PSL, le collège doctoral est perçu comme une instance favorisant l'échange et l'harmonisation des pratiques.

L'EDD affiche sa volonté d'ouverture « nationale » et « internationale » : 59 % des doctorants sont ainsi titulaires d'un master qui n'est pas délivré par Paris Dauphine Université, dont 17 % d'un master étranger. En corollaire, 37 % des doctorants inscrits sont d'origine étrangère. Les doctorants sont, par ailleurs, incités à entreprendre des mobilités à l'international, appuyés en cela par un dispositif de financement avec en moyenne 13 aides attribuées par an depuis 2011. Plus de la moitié des jurys de soutenance comportent au moins un membre étranger. Les cotutelles ne sont plus perçues comme un vecteur essentiel d'ouverture à l'international, d'une part en raison de la lourdeur ressentie du dispositif, d'autre part en raison de l'émergence de modes de financements alternatifs qui en diminuent le besoin. Notons cependant qu'en

termes d'accueil des doctorants étrangers, il existe une réelle marge de progression. En effet, certains de ceux rencontrés par le comité Hcéres ont regretté l'absence de documents administratifs rédigés en anglais pour ce qui relève des procédures administratives à suivre, ou d'un « parrainage » plus structuré, émanant de doctorants français. Concernant l'ED EOS, l'ouverture à l'international est moins marquée, et semble plutôt reposer sur l'existence de liens tissés entre MINES ParisTech ou les UR et des institutions étrangères. La présence fréquente de collègues étrangers dans les jurys de thèse est cependant mise en avant.

• Encadrement et formation des doctorants

D'un point de vue statistique, à l'EDD, le nombre de titulaires de l'HDR a augmenté depuis 2013 pour atteindre 204 en 2016, ce qui, ajouté à la réduction du nombre d'inscrits, améliore encore le ratio nombre de doctorants/nombre d'HDR (de 2,4 à 1,75 sur la même période). Le nombre maximum de doctorants par encadrant est explicitement limité à sept. Pour l'ED EOS, le potentiel d'encadrants (25) est bien exploité pour un nombre de doctorants stable depuis 2013, ce qui porte ce ratio « doctorants par encadrant » à 2,6 en moyenne. En outre, il existe une volonté d'associer de nombreux enseignants chercheurs non titulaires d'une HDR en tant que co-encadrants.

A l'EDD, le dispositif d'encadrement et de suivi des doctorants est formalisé. Outre la volonté explicite de renforcer la sélection à l'entrée, il institue quatre exigences formelles pour les doctorants : une présentation annuelle en séminaire de recherche au sein de l'UR, une rencontre annuelle avec le comité de suivi de thèse (confiée aux responsables de programme), la rédaction d'un rapport d'étape annuel et une pré-soutenance en quatrième année. L'échange avec les doctorants a montré que si les modalités de constitution de comités de suivi individuels varient selon les programmes doctoraux, plusieurs d'entre eux regrettent que les rencontres avec ces comités de suivi se fassent dans un premier temps en présence du directeur de thèse.

A l'ED EOS, des journées doctorales visent à permettre aux doctorants de présenter l'avancée de leur travail. Le suivi est essentiellement délégué aux UR, où sont organisées des présentations par chaque doctorant. Des comités de suivi de thèses ont été mis en place depuis 2016. Par ailleurs, lors de l'échange entre le comité Hcéres et des doctorants émanant de l'EDD et de l'ED EOS, il est apparu que ces derniers ne connaissaient pas réellement l'existence d'une procédure formelle de résolution de conflits éventuels, et quelles en étaient les étapes successives.

A l'EDD, la politique de formation repose essentiellement sur les programmes doctoraux établis en lien avec les laboratoires. L'offre de formation est étoffée et différenciée selon les programmes, reposant plus ou moins fortement sur des modules d'enseignement spécifiques (en gestion et en économie par exemple, avec une formule « à la carte » où seuls certains modules sont obligatoires). Une partie de l'offre est cependant transversale, et elle est soit partagée avec d'autres partenaires externes à l'EDD, notamment au sein du collège doctoral de PSL (modules de formation tournés vers l'apprentissage de la recherche, l'insertion professionnelle, l'éthique et l'intégrité scientifique), soit mutualisée entre les programmes doctoraux (langues vivantes, techniques quantitatives ou qualitatives, par exemple). La validation des formations, auxquelles sont associés des crédits ECTS (European credits transfer system), est cependant annoncée comme « variable » selon les programmes. La mise en place d'ADUM est encore trop récente pour s'être concrétisée par la mise en œuvre d'un « portfolio » structuré.

A l'ED EOS, il existe également une offre de formation spécifique aux trois programmes, et pour partie transverse incluant un tronc commun obligatoire. Elle donne lieu à validation par des ECTS. L'acquisition de « compétences professionnelles » est confiée au dispositif mis en place par PSL, alors que la formation à la recherche et l'approfondissement des connaissances scientifiques sont dispensés en interne au sein de MINES ParisTech.

A l'EDD, le principe de subsidiarité prévaut également pour ce qui concerne les « animations » offertes aux doctorants : elles sont nombreuses et variées (séminaires, journées d'études, événements scientifiques divers). Ces animations sont proposées par les UR ou les programmes doctoraux, ce qui participe d'une faible identification des doctorants à l'EDD en tant que telle. Il n'y a pas à ce jour de « journées de l'École doctorale » ou de journée de rentrée commune. Même si l'Association des doctorants n'est plus en activité actuellement, les échanges avec les doctorants ont montré leur intérêt pour la réactivation d'une telle structure. A l'ED EOS, il existe des journées doctorales annuelles, qui accueillent en moyenne une cinquantaine de doctorants, et MINES ParisTech a contribué à leur déroulement en 2015 et 2017. Les animations sont par ailleurs variées, et là encore, relèvent essentiellement des UR.

A l'EDD, le nombre moyen de soutenances annuel se maintient ou a augmenté entre 2014 et 2016 par rapport à la période 2009-2013 (hormis en informatique). En termes relatifs, le ratio « nombre de soutenances/ flux de doctorants entrants » se maintient également, voire s'est renforcé sensiblement sur la dernière période (notamment en gestion et en économie). La première explication tient à la diminution du nombre d'inscriptions, présentée comme un corollaire au renforcement de l'exigence d'excellence.

La seconde raison réside dans la mise en place d'une politique volontariste de réduction de la durée des thèses : cette dernière tend à baisser sur la période, quel que soit le programme doctoral, même si elle reste classiquement un peu plus élevée en sciences « humaines et sociales » (5,1 ans en sociologie par exemple) qu'en sciences « formelles » (3,2 ans en mathématiques). La réinscription dérogatoire en quatrième année est soumise à la tenue d'une pré-soutenance, et la réinscription en cinquième année est conditionnée à une date de soutenance prévue ; l'objectif est de ne plus autoriser d'inscriptions dérogatoires au-delà. En pratique, le taux d'abandon a diminué sensiblement, même si les données disponibles ne permettent pas d'en saisir la parfaite évolution à moyen terme (il est calculé en 2017, mais ne porte pas sur les cohortes de doctorants inscrits avant 2013 ; rapporté au nombre de primo-inscrits dans la cohorte considérée, le nombre d'étudiants ayant abandonné passe de 20 % en 2013 à moins de 10 % en 2014, et à 2 % en 2015.

A l'ED EOS, la durée moyenne des thèses est de 3,9 ans, toutes spécialités confondues pour les thèses soutenues entre 2013 et 2016. Le nombre de soutenances a diminué depuis 2013 et se stabilise à une dizaine par an, pour un nombre moyen de doctorants restant stable sur la période (une soixantaine en moyenne). Le nombre d'abandons est limité, de l'ordre de 3 par an en moyenne. Les jurys sont composés en accord avec les dispositions de l'arrêté de 2016 et la présence d'au moins un membre de jury étranger est fréquente.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

A l'EDD comme à l'ED EOS, la préparation à la poursuite de la carrière repose sur plusieurs piliers : l'encadrement et le suivi du doctorant qui sont délégués aux UR ou aux programmes doctoraux, une formation scientifique et à l'insertion dans le milieu de la recherche qui est solide, et des partenariats et réseaux « à l'international » sur lesquels le doctorant peut s'appuyer. Les actions en faveur de l'insertion « hors milieu académique » sont essentiellement confiées au collègue doctoral de PSL. Si les dispositions favorisant la valorisation du doctorat sont peu explicites, on peut cependant souligner qu'au sein de ces deux ED et de leurs UR, les doctorants sont incités à concourir à de nombreux prix, et avec un certain succès. La valorisation du doctorat repose de facto sur l'attractivité des établissements, des UR et du réseau scientifique qui a été tissé. En pratique, l'EDD exploite également, via le Service Commun de Documentation, le processus ordinaire de valorisation (dépôt des thèses en ligne, envoi à d'autres instances scientifiques).

A l'EDD, jusqu'en 2015, le dispositif de suivi des docteurs reposait sur des enquêtes d'insertion menées par le secrétariat. Depuis cette date, il s'appuie essentiellement sur une enquête diligentée par PSL (mise au point par une association des ComUE d'Île de France), mais a été complétée en 2016 par une enquête menée sur LinkedIn par le secrétariat de l'EDD. Les résultats d'insertion à trois ans (pour les docteurs ayant soutenu entre 2011 et 2013) sont bons : près de la moitié des diplômés sont titulaires d'un emploi dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (davantage pour ceux ayant bénéficié d'un contrat doctoral), environ un tiers occupent des emplois dans le milieu académique ou l'administration et 10 % ont un contrat post-doctoral. Des disparités existent cependant selon les programmes doctoraux.

A l'ED EOS, le suivi se fait essentiellement à travers la participation de MINES ParisTech à l'enquête régionale « Île de France » en partenariat avec d'autres ComUE, et menée en ligne sur les cohortes de docteurs diplômés entre 2011 et 2015. Les UR et les responsables de spécialités ont mené en parallèle une enquête individuelle auprès des jeunes docteurs diplômés entre 2011 et 2013 (33 sur 36 qui ont répondu). Les résultats d'insertion sont très bons, puisque plus de la moitié des docteurs ayant répondu à l'enquête régionale occupaient un emploi dont le contrat était déjà signé avant leur soutenance et se montrent satisfaits du type d'emploi occupé. L'enquête menée en interne confirme ce sentiment (100 % d'insertion pour les répondants, avec 57 % d'insertion dans le milieu académique ou de la recherche, et 42 % dans le secteur privé, dont 18 % en tant qu'ingénieur ou chercheur).

Pour les deux ED, la mise en place d'un double dispositif permet de recouper les données et autoriserait une exploitation des données sans doute encore plus poussée. Le dispositif de suivi de l'insertion des doctorants est désormais centralisé au niveau du collège doctoral de PSL.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Bien que le dossier des deux écoles doctorales ne mentionne pas explicitement de procédures d'autoévaluation (notamment dans le dispositif de formation, ou sur le rôle éventuel confié aux représentants des doctorants), il faut souligner la précision de l'analyse apparaissant dans le dossier d'autoévaluation (en particulier celui de l'EDD) et la qualité de la présentation synthétique qui en a été faite lors de la rencontre avec le comité Hcéres. Globalement, les deux ED proposent une analyse riche et honnête de l'existant. Leur force essentielle repose sur l'implication des UR dans l'encadrement et la formation des doctorants, leur positionnement scientifique, l'important réseau de partenariats, la forte ouverture à l'international, et le soutien apporté par les établissements dont ces deux ED relèvent. Malgré la persistance de certaines

disparités, il convient de noter leur volonté d'amélioration et d'harmonisation de leur organisation et de leur fonctionnement au long du dernier quinquennat. Elles ont intégré la majeure partie des dispositions de l'arrêté de 2016, et entendent encore davantage renforcer leur mise en œuvre dans le futur. Si certaines des préconisations soulignées au terme de la précédente évaluation semblent avoir été prises en compte (amorce de formations transversales à l'EDD ou mise en place de procédures communes dans le suivi et l'encadrement, sensibilisation des encadrants à la nécessité d'harmoniser les procédures de recrutement et de sélection), le principe de subsidiarité, fortement ancré, ne facilite cependant pas la résorption de certaines disparités et ne contribue pas à la participation ou à l'identification des doctorants à leur ED. L'EDD et l'ED EOS misent toutes deux sur les synergies qui pourront être développées à l'avenir avec le collège doctoral de PSL, et sur celles que leur projet de rapprochement permettra.

A cet égard, il faut souligner que ce projet de rapprochement a du sens, et que sa présentation formelle est complète et très bien documentée. La constitution d'une ED unique, structurée autour des disciplines s'intéressant aux « problématiques de décision et d'organisation » est tout à fait justifiée « face aux grandes mutations économiques, politiques, sociales et technologiques ». La démarche paraît cohérente et le périmètre futur de cette ED unique serait sans aucun doute plus homogène qu'il ne l'était lors du quinquennat passé, notamment pour l'ED EOS, en étant structuré autour de 5 programmes doctoraux. La politique scientifique de l'ED continuerait à reposer essentiellement sur celle menée au sein des UR. L'objectif est cependant d'inciter à la création ou au renforcement d'Écoles universitaires de recherche (EUR) au sein de PSL ou de « parcours de recherche » (research tracks) pour mieux orienter en amont les étudiants vers la recherche doctorale.

Le projet est déjà bien précis, notamment pour ce qui relève de la composition du futur conseil de l'ED et du modèle de gouvernance. Suivant le modèle existant actuellement à l'EDD, les responsables de programme doctoral auraient un rôle prépondérant à jouer. Le conseil de l'ED jouerait essentiellement un rôle de transmission de l'information et de validation des décisions. En termes de moyens, ceux-ci resteraient alloués en fonction de l'établissement d'inscription des doctorants.

En matière de recrutement, l'objectif est d'affirmer ou de renforcer l'existant, à savoir une politique sélective à l'entrée, reposant très majoritairement sur des thèses financées par des dispositifs dédiés. Pour ce qui concerne l'encadrement des doctorants, l'idée est aussi de reconduire et de généraliser ce qui existe actuellement à l'EDD, en matière de suivi, d'inscription/réinscription avec un rôle dévolu au comité de suivi, de pré-soutenance (avec toutefois une interrogation sur la compatibilité de ce dispositif avec celui du comité de suivi) et de faire en sorte qu'au moins l'un des rapporteurs soit externe à PSL. Enfin, en matière de formation et de dispositif d'insertion, l'établissement d'un livret de compétences est en projet, afin de répondre aux dispositions de l'arrêté de 2016 en matière de « portfolio ».

APPRÉCIATION GLOBALE

• Points forts

- Fort adossement de ces deux écoles doctorales sur les unités de recherche qui leur sont associées.
- Attractivité nationale et internationale.
- Bonne insertion professionnelle des docteurs.
- Offre de formation diversifiée et bien structurée.
- Au regard du bilan, projet de rapprochement cohérent et prometteur.
- L'introduction d'une dimension collégiale dans l'accompagnement des thèses.
- Durée des thèses maîtrisée et satisfaisante.

• Points faibles

- Manque de procédures communes, lié à un principe de subsidiarité trop poussé, au détriment du sentiment d'identité et d'identification à l'école doctorale.
- Faible appui de l'ED sur les doctorants, a fortiori sur leurs représentants.
- Un dispositif d'accueil des étudiants étrangers inégal et en partie insuffisant au plan administratif.

RECOMMANDATIONS

Il conviendrait de profiter du regroupement pour favoriser un échange de bonnes pratiques entre les deux écoles doctorales, afin d'éviter de laisser perdurer un fonctionnement bicéphale.

L'échange avec les doctorants a montré qu'il serait souhaitable pour l'école doctorale de s'appuyer davantage sur leurs représentants, et de réfléchir à leur représentativité au sein du conseil de l'école doctorale (avec un mode d'élection par programme doctoral par exemple).

En corollaire, il y aurait matière à davantage développer des animations doctorales communes à l'ED, et à soutenir, voire impulser les initiatives des doctorants (association de doctorants, liens avec les ALUMNI).

Compte tenu de l'importante ouverture à l'international de l'ED, il pourrait être utile de mettre à disposition des doctorants étrangers un « livret de procédures » rédigé en anglais, voire d'organiser un « parrainage » plus systématique du doctorant étranger par un doctorant français au sein de chaque programme, afin de réduire les disparités ressenties par les étudiants étrangers et limiter leurs difficultés d'intégration éventuelles.

Il serait utile de clarifier auprès des doctorants la procédure de « gestion des conflits éventuels ».

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Alain FUCHS
Président

+33 1 75 00 02 84
alain.fuchs@psl.eu

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 27 avril 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES – ED 543

Réf : D2019-EV-0755700N-DEF-PED190015973-023112-RT– ED SDOSE
ED Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Echange

Monsieur le Directeur,

Les responsables de l'ED SDOSE remercient les membres du Comité d'Expert HCERES pour le travail important réalisé à partir du rapport d'autoévaluation et de la visite à l'ED. Ils se félicitent de l'appréciation positive qui est portée sur le bilan de l'ED et ses perspectives de développement.

Les observations qui suivent ont principalement pour objectif de remettre en perspective certains commentaires et certaines recommandations figurant dans le rapport sur lequel, globalement, l'ED SDOSE n'a rien à ajouter.

Sur le processus de structuration de l'ED SDOSE.

Il convient d'insister sur le fait que l'ED SDOSE résulte du fait qu'une partie de l'ED EOS (25 HDR et 63 doctorants relevant de Mines Paris Tech) rejoint l'EDD (205 HDR et 357 doctorants de Dauphine) en cohérence avec la construction de PSL et avec les coopérations anciennes entre les équipes concernées au sein des deux établissements. L'autre partie de l'ED EOS ressortant de l'Université Paris-Nanterre n'est pas concernée par cette évaluation.

Du point de vue de l'EDD, cette réunion ne concerne que 3 des 5 programmes doctoraux et 3 disciplines parmi les 7 présentes au sein de l'ED. Il ne s'agit donc pas d'une fusion entre deux entités de tailles comparables et marquées par des structures très contrastées qu'il serait difficile de faire converger. Cela est d'autant moins vrai que les trois programmes concernés— économie, gestion, sciences sociales — ont d'ores et déjà commencé à fortement intégrer leurs activités de formation doctorale. C'est par exemple le cas du programme de sciences de gestion qui a anticipé de deux années la création effective de la nouvelle ED : les doctorants des deux établissements ont depuis la rentrée 2017 accès à un portefeuille commun de modules de formation.

Plus généralement, les responsables de la formation doctorale au sein des Mines ont été intégrés au Conseil de l'EDD dès l'année 2017, là encore en anticipation de la création de l'ED SDOSE début 2019. L'objectif est de donner à cette dernière une réalité et de parvenir à une harmonisation des pratiques au plus tôt. Cette évolution est par ailleurs favorisée par la mise en œuvre de l'arrêté de mai 2016 et la construction de PSL, dont le collège doctoral favorise la mise en place de principes communs à toutes les thèses PSL comme en atteste la décision prise en mars 2018 d'exiger que les deux rapports préalables à la soutenance soient rédigés par des personnalités extérieures à PSL.

Sur la subsidiarité

Du fait de son caractère pluridisciplinaire, et de la forte spécificité des disciplines impliquées, l'ED SDOSE ne peut que reposer sur un principe de subsidiarité à la fois fortement affirmé et considéré comme une force, même si cela peut nuire à la visibilité de l'ED en tant que telle. Ce dernier point n'est pas considéré comme un problème en soi. L'ED est un dispositif d'appui aux identités qui sont essentielles du point de vue de l'attractivité et du rayonnement : les équipes de recherche, d'une part ; les établissements (i.e. Dauphine, Mines Paris Tech et PSL), d'autre part.

Sur le soutien aux doctorants

Du fait du principe de subsidiarité et d'une politique de fort ancrage des doctorants dans les équipes de recherche, la situation des doctorants n'est pas homogène au sein de l'ED. Cela renvoie à des pratiques disciplinaires et à des dynamiques d'équipe différenciées. Cela peut conduire, du côté des doctorants, à des ressentis contrastés en termes d'insertion, de soutien, etc. Conscient de cette situation, l'ED a mis en œuvre, à l'occasion de la mise en conformité de son Règlement Intérieur avec l'arrêté de 2016, une élection par programme doctoral des représentants des doctorants au sein du conseil de l'ED. Il est aussi prévu dès la création officielle de l'ED SDOSE que le Conseil de l'ED comportera des élus émanant des deux établissements. C'est un moyen de mieux comprendre la diversité des situations et des besoins des doctorants.

Cela étant, la direction de l'ED prend acte du fait que la communication en direction des doctorants doit être renforcée pour que ces derniers comprennent mieux le rôle de l'ED et la manière dont elle fonctionne. Il ressort en effet des échanges que les doctorants ont eu avec le Comité de visite, que certains d'entre eux sont mal informés à propos des opportunités ou d'un certain nombre de dispositifs — comme les procédures de résolution des litiges — pourtant mis en place par l'ED. Le développement de canaux supplémentaires d'échange avec les doctorants relevant de l'ED s'avère donc être une nécessité.

Sur l'accueil des étudiants étrangers

L'ED est consciente des problèmes que peuvent rencontrer les étudiants étrangers à leur arrivée en France ; qui par ailleurs a le plus souvent lieu dans le cadre du cycle de Master qu'en début de Doctorat. Le problème dépasse cependant largement la question de la langue dans le cadre des formalités administratives au sein de l'Université. En particulier, les démarches pour trouver un logement, être bancarisé ou tout simplement obtenir cartes de séjour et visas auprès de l'administration s'avèrent particulièrement complexes et chronophages en région parisienne. Telles sont les raisons pour lesquelles les problèmes d'accueil requièrent des moyens qui dépassent le périmètre de l'ED et relèvent en grande partie de la mise en place d'un bureau d'accueil au niveau de l'Université PSL.

La résolution des problèmes pratiques d'accueil des doctorants d'origine étrangère doit s'inscrire, par ailleurs, dans une politique ambitieuse d'envoi — et réciproquement d'accueil — de nos jeunes chercheurs en séjour doctoral et postdoctoral. Pour sa part l'ED participe à la réflexion sur ces sujets menés au niveau de PSL mais aussi de Mines Paris Tech et de Dauphine. Il s'agit d'articuler efforts financier et administratif et politique de partenariat international pour faciliter la mobilité internationale des jeunes chercheurs.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.



Alain FUCHS